

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU JEUDI 22 JUIN 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la mairie, suite à la convocation qui lui a été adressée par le maire Jean-Luc MAERTEN, **le JEUDI 22 JUIN à 18 h 30.**

Date de la convocation : 15 JUIN 2023

	PRESENTS	ABSENTS	ABSENTS EXCUSES	POUVOIRS DONNES A
1. MAERTEN Jean-Luc, Maire	X			
2. GRANGEON Jacky, 1 <sup>er</sup> adjoint	X			
3. POLO Ludmila, 2eme adjointe	X			
4. GUITET José, 3eme adjoint	X			
5. LATINI Patricia, 4eme adjointe	X			
6. De CHALAIN Christian	X			
7. RONDA William	X			
8. POPIN Diane	X			
9. BOUTILLET Nelly	x			
10. PRINCET Helena	X			
11. AUGRY Dimitri	x			
12. MORLAT Lucile			X	
13. KONAYAO Serge			X	
14. RECOUPÉ Sébastien	X			
15. ROBIEUX Laure	X			
QUORUM : 7	<b>13</b>		<b>2</b>	

Hélène PRINCET est nommée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- Présentation de l'ADMR par un responsable de l'association,
- Demande de subvention au Conseil Département -ACTIV 3-,
- Vente d'un logement locatif du parc HABITAT DE LA VIENNE,
- Demande de location de la salle des fêtes à titre gracieux.

### **Décision**

- Déclaration d'intention d'aliéner.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 MAI 2023

Le procès-verbal de la séance du 4 MAI est adopté à l'unanimité.

Concernant la délibération 2023-21, il a été précisé que la demande de déplacement des chemins ruraux à Bolin a été abandonnée ; le propriétaire envisage de clôturer ses parcelles.

### PRESENTATION DE L'ADMR

Le Directeur de la Fédération de l'ADMR présente l'association, son historique, ses missions et le réseau qui compte 45 associations dans la Vienne donc celle de St Julien l'Ars. Il lance un appel à la recherche de bénévoles pour compléter le bureau dans le domaine de la comptabilité, du social, en ressources humaines, même pour quelques heures. Une communication sera faite prochainement.

### 2023-24 – FINANCES LOCALES

#### DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – ACTIV 3 -

Monsieur le maire rappelle les investissements inscrits au budget portant sur les travaux de bâtiments, l'acquisition de matériel et la réserve incendie d'Anzec.

Ces travaux entrent dans l'attribution de subvention du conseil départemental au titre d'ACTIV 3 dont le montant s'élève pour 2023 à 25 200 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Département sur les trois projets suivants :

#### TRAVAUX DE BATIMENT A LA SALLE DES FETES

DEPENSES HT		RECETTES	
Remplacement des huisseries	34 210	Subvention Etat DSIL 22 %	15 667
Remplacement de l'éclairage	21 101	Subvention Etat DETR 24%	16 786
Mise en place d'un décompteur	1 244	<b>Subvention Département Activ 3- 30 %</b>	<b>21 213</b>
Traitement acoustique	14 628	Autofinancement 24 %	17 517
<b>TOTAL HT</b>	<b>71 183</b>		<b>71 183</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>85 420</b>	<b>TOTAL</b>	

#### REPLACEMENT DE LA BACHE – RESERVE INCENDIE A ANZEC

DEPENSES HT		RECETTES	
Remplacement bâche	9 885	<b>Subvention Département Activ 3- 35 %</b>	<b>3 460</b>
		Autofinancement 65 %	6 425
<b>TOTAL HT</b>	<b>9 882</b>		<b>9 882</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>11 863</b>	<b>TOTAL</b>	

#### ACQUISITION D'UNE MONOBROSSE

DEPENSES HT		RECETTES	
Acquisition monobrosse	1 636	<b>Subvention Département Activ 3- 35 %</b>	<b>527</b>
		Autofinancement 65%	1 063
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 636</b>		<b>1 636</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 963</b>	<b>TOTAL</b>	

**A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention pour les trois dossiers.**

### **2023-25- DOMAINE ET PATRIMOINE** **AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL**

La commune dispose actuellement de 9 logements locatifs sociaux, construits par HABITAT DE LA VIENNE. Il sollicite l'accord de l'Etat pour procéder à la vente d'un de leur logement au profit du locataire occupant, situé 1 place de l'Ancien champ de Foire.

En tant que collectivité garante des emprunts contractés pour l'acquisition ou l'amélioration de ce logement et conformément aux dispositions de l'article L 443-7 du code de la construction, le conseil municipal est saisi pour émettre un avis sur ce projet d'aliénation.

**A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord sur cette vente, étant précisé que la commune n'est pas soumise au quota de logement locatif qui concerne les communes de 5000 habitants.**

### **2023-26- FINANCES LOCALES** **DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A TITRE GRACIEUX**

La Maison des Familles, située sur le site même du CHU de Poitiers, répond en majorité à la demande d'une population mise en difficulté sociale par l'accompagnement d'un enfant, parent ou conjoint hospitalisé au CHU de Poitiers, hôpital de recours, en raison de l'éloignement, de la durée de l'hospitalisation, des dépenses engagées par cette situation et de la perte de repères.

Chaque année, près de 1 500 familles y sont hébergées, sans limite de temps et sans que l'argent ne soit un obstacle à cet accompagnement. Elles y trouvent réconfort et soutien face aux difficultés morales et matérielles rencontrées par l'hospitalisation d'un proche.

La Maison est gérée dans le cadre d'une association à but non lucratif, reconnue d'intérêt général. Ses ressources proviennent pour moitié de la participation des familles, d'une subvention du CHU (4 %) et le reste, soit 46 %, est issu de la générosité de particuliers, de quelques entreprises et de manifestations organisées à notre profit par d'autres associations ainsi que de la propre mobilisation de ses bénévoles. Cela fait 30 ans que l'association existe grâce à la générosité de tous.

L'association sollicite la commune pour disposer gracieusement de la salle des fêtes pour l'organisation d'un thé dansant le 20 octobre 2023 après midi.

**A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour l'attribution gratuite de la salle des fêtes, à titre exceptionnel.**

## **DECISIONS**

### **DECISION 1-2023** **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 26 mai 2020, il présente au conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation sur les déclarations d'intention d'aliéner et pour lesquelles la commune n'a pas préempté :

Date de Réception	Vente	Lieu
04.01.2023	CTS BRUNET	5 RUE DES SALMONDIÈRES
16.01.2023	IMMOJYC	RUE DE LA VALLÉE CHAUVEAU
10.02.2023	M & MME BERTHON DOMINIQUE	2 D RUE DE LA TOUR
27.02.2023	CST BOUCHET	RUE DE LA VALLÉE
27.03.2023	M. AUDRU DOMINIQUE	5 RUE DES GROGES
21.04.2023	M. CHAPLET STEPHANE	5 RUE DE LA VALLÉE CHAUVEAU
09.06.2023	MME BRETAUDEAU ARLETTE	RUE DE BRETIGNY

## INFORMATIONS

### VOIRIE

La commande de panneaux « DANGER » pour le chemin rural de Migné et de l'arrêt de bus de la Vigne aux Roux sont en cours. L'accord du département sera demandé avant toute installation. Quant au retrait des quilles sur la RD 951, c'est toujours un refus du département précisant qu'elles permettent de réduire la vitesse avant le passage du rond-point.

Une réunion est prévue début juillet pour l'aménagement de la place de l'Eglise dont les travaux devraient débuter courant septembre.

### PROJET D'ÉCLAIRAGE DU STADE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'étude indique que les 4 mâts sont solides et conformes ; ce contrôle devra être renouvelé tous les 5 ans. Le district et le SOREGIES seront consultés pour le financement du projet qui sera réalisé en 2024.

### ASSOCIATIONS

William RONDA représentera la commune à **l'assemblée générale du FCJ** le vendredi 30 juin à 20 h. **La fête de la St Jean du 24 juin** débutera à 18h30 avec apéritif offert par la municipalité, diverses animations, restauration et buvette du FCJ et gâteaux de la Gymnastique Volontaire. Cette année le feu de St Jean sera allumé, sans risque.

Cette année, GPCU propose une **animation « Itinérance » le samedi 29 juillet** dans le jardin du presbytère.

### EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales et les avaloirs sont de la compétence de GP, gérées antérieurement par les communes et Eaux de Vienne.

### DECHETS

La redevance des ordures ménagères sera remplacée par la taxe que les contribuables trouveront cette année pour la première fois avec les impôts fonciers. Elle risque de diminuer pour certains foyers et d'augmenter pour d'autres puisque qu'elle est calculée sur la valeur locative du logement. Des composteurs seront distribués gratuitement pour ceux qui le souhaitent, en fin d'année.

### REPAS DU CONSEIL MUNICIPAL AVEC LE PERSONNEL

Samedi 16 septembre à midi au presbytère avec visite de la nouvelle station d'épuration le matin.

### PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,